

---

## PROGRAMME DE FORMATION

### CONDUITE DE PLATES-FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNEL

#### CATEGORIE A

**Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 486A catégorie A :  
PEMP à élévation verticale**

---

*Selon la Recommandation R 486*

*Arrêté du 02/12/1998 Art. R233-13-19 Du Code du Travail*

---

### OBJECTIFS

Préparer aux tests CACES®.

Donner à tout utilisateur de nacelle élévatrice les bases indispensables au maniement de ce type de matériel dans les meilleures conditions de travail et de sécurité et ce, autant pour lui-même que pour les tierces personnes.

Prévenir les accidents de travail.

---

### PERSONNEL CONCERNE

Personnel amené à utiliser des nacelles élévatrices.

---

### PRE REQUIS

A jour de la visite médicale

Savoir lire et écrire

---

### LIEU DE LA FORMATION

Sur le site de l'entreprise

---

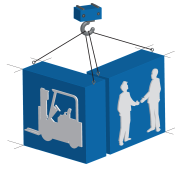
### DUREE

2 jours soit 14 heures

---

### RECONNAISSANCE

Un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnes est délivré à la suite du passage des tests pratiques et théorique.



Durée de validité du certificat : 5 ans à compter de sa date de délivrance.

---

## CONTENU PEDAGOGIQUE

---

### THEORIE

**INTRODUCTION** : Description du matériel, charge maximale, dépôt, possibilités et limites.

**LEGISLATION** : Responsabilités civiles et pénales, application des règles du Code de la route, organisme de prévention des risques, l'autorisation de conduite, le CACES.

**LA PREVENTION** : Le devoir de prévention, protection individuelle, gestes de commandement, protection de la zone d'intervention, signalisation, produits dangereux.

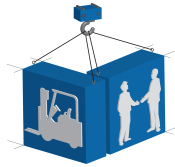
**UTILISATION** : Contrôles, responsabilité du conducteur, sécurité personnelle et des tiers, sécurité de la zone de travail, stabilisation du véhicule, composants mécaniques de la nacelle, accessoires, examen préalable à l'utilisation, pictogrammes et commandes, vérification des niveaux, précautions particulières, lieu de travail et signalisation, mise en station, vérifications avant prise de poste, postes de commandement, types de paniers, capacité de la PEMP, positionnement et stabilité du châssis porteur, vérins stabilisateurs, accès au poste de travail, accès à la plate-forme, visibilité, efforts latéraux, risque électrique, précautions particulières aux PEMP sur châssis routier, vérification générale périodique.

**MECANIQUE** : Contacteurs, clapets, électrovannes, circuit d'alimentation en carburant, en air, circuit de refroidissement, hydraulique, circuit électrique et branchements, symboles.

### PRATIQUE

**VERIFICATIONS** : Etat général, niveaux, organes de sécurité, équipements et accessoires, équipements individuels

**POSITIONNEMENT DU PORTEUR** : Balisage de la zone, choix du lieu de positionnement, mise en situation, sortie des vérins stabilisateurs, mise en place de plaques, mise à niveau.



**MANŒUVRES** : Ascension et rotation, mise en place des sécurités, exécution et chronologique des mouvements, lignes électriques, écrasement, cisaillement, enfoncement des plaques, inversion de commande, manœuvres limitées, surcharge.

**DEPLACEMENTS** : Orientation, hauteur de travail, déport, précision et guidage, arrêt express, comportement du conducteur, maîtrise du balancement, réactivité, connaissances des gestes de commandement, connaissance des signaux de communication.

**MISE EN POSITION TRANSPORT** : Arrêt de la nacelle, repliement de la nacelle, repliement des vérins, verrouillage de la nacelle, verrouillage des vérins, calage et amarrage des équipements.

**FIN DE POSTE** : Vérification générale, compte rendu en cas d'anomalie, stationnement.

**MAINTENANCE** : Entretien de premier niveau

## EVALUATION

Passage de tests CACES<sup>®</sup> (théoriques et pratiques).

Pour être titulaire du CACES<sup>®</sup>, le candidat devra obtenir obligatoirement les parties théoriques et pratiques.

Lien RS

N° de fiche

**RS5084**

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5084/>

Certifié QUALIOP1 par Certifopac le 22/07/2021

Certifié CACES<sup>®</sup> par Bureau Veritas le 30/06/2006